

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 juillet 2008

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 16/07/2008
Reçu en Préfecture le :

CERTIFIE EXACT,

D -20080351

Aujourd'hui Mardi 15 juillet Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*jusqu'à 17 H 05*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, MIle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*à partir de 19 H 10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés:

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Michel DUCHENE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Ana Marie TORRES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Wanda LAURENT, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Appui aux manifestations organisées dans le cadre de la célébration du 400ème anniversaire de Québec. 'Regards croisés sur les pratiques sociales'. Autorisation. Décision.

M. Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, l'année 2008 marque le 400 anniversaire de la fondation de la ville de Québec par Samuel de Champlain. La Ville de Bordeaux est fortement impliquée dans cette célébration grâce à 33 projets organisés dans le cadre de « France-Québec, 4 siècles de fraternité », la participation française au 400e anniversaire de Québec.

Dès 2007, M. le Maire a crée un groupe de travail spécifique « Bordeaux – Québec 400ème » réunissant les organismes bordelais partenaires du jumelage afin de convenir ensemble des actions à mener en 2008. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé que la Ville de Bordeaux coordonnerait avec la Ville de Québec un programme de projets se déroulant à Québec mais aussi pour quelques uns à Bordeaux. La priorité a été donnée aux partenariats existant déjà entre organismes des deux villes, le but étant d'encourager le renforcement et la pérennisation des échanges après l'anniversaire du 400ème qui n'est évidemment pas une fin en soi, mais constitue un point d'orgue dans les relations entre Bordeaux et Québec.

Pour certains de ces projets la Ville de Bordeaux recevra un appui financier :

- du Comité d'organisation français du 400ème (15.000 euros en tout)
- du Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes (14.000euros en tout)
- de CulturesFrance (18.000 euros en tout).

D'autres partenaires apportent également leur appui aux projets bordelais, comme la Ville de Québec, le ministère québécois des Relations Internationales, l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse, le Conseil régional d'Aquitaine.

A l'occasion de deux précédentes délibérations sur le 400^{ème}, en avril et en mai, je vous ai présenté une première liste de projets dont 3 ont été regroupés sous le thème « Bordeaux – Québec : regards croisés sur les pratiques sociales » et pour lesquels la Ville de Bordeaux avait sollicité l'appui financier du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE):

un échange d'expériences sur le thème « Animation de quartiers et insertion ». J'annonçais pour ce projet un appui de 2.000 euros du MAEE.

un stage Champlain - Montaigne pour six jeunes cadres bordelais du travail social (âgés de moins de 35 ans) directement concernés par l'intégration des immigrants. J'annonçais pour ce projet un appui de 2.000 euros du MAEE.

5èmes Rencontres Champlain-Montaigne qui portent sur la redéfinition des relations entre les partenaires institutionnels et les forces vives, économiques et sociales dans un environnement urbain porteur de problématiques variées.

Le but de ces Rencontres est de faire se rencontrer des acteurs qui travaillent sur un même thème, mais n'ont pas l'habitude d'avoir des échanges approfondis : chercheurs universitaires, responsables politiques, militants associatifs, et cadres administratifs.

Le thème de cette 5^{ème} édition est « l'intégration des personnes immigrantes : enjeux de société et expériences territoriales ». Les intervenants feront le point sur les approches telles que l'immigration choisie, l'interculturalisme et le multiculturalisme.

Le budget prévisionnel de ce projet se monte à 58.450 euros.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

- * Ville de Bordeaux : 5000 euros
- * Conseil Régional d'Aquitaine : 5000 euros
- * MAEE / Préfecture de la région Aquitaine: 10.000 euros
- * Université de Bordeaux-PRES (maître d'œuvre bordelais du projet) : 4200 euros
- * Ville de Québec : 6850 euros
- * Conférence Régionale des Elus de Québec : 6850 euros
- * Université Laval (maître d'œuvre québécois du projet) : 6850 euros
- * Ministère québécois des Relations Internationales : 13700 euros

Par arrêté du 27 mai 2008, M. le Préfet de la région Aquitaine vient de confirmer l'attribution d'une subvention de 14.000 euros à la Ville de Bordeaux pour la bonne réalisation de ces trois projets : 10.000 euros pour les Rencontres Champlain – Montaigne, 2.000 euros pour le stage Champlain-Montaigne, et 2000 euros pour l'échange d'expériences dans l'animation de quartier.

Il convient à présent que la Ville de Bordeaux reverse 10.000 euros en provenance du MAEE, à l'Université de Bordeaux qui est maître d'œuvre des Rencontres Champlain-Montaigne, et ajoute une contribution directe de 5.000 euros.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Percevoir la subvention de 14.000 euros en provenance du MAEE pour les trois projets mentionnés ci-dessus.
- Inscrire la somme de 14.000 euros en dépenses sur le budget 2008 de la Direction Générale des Relations Internationales fonction BX 041, enveloppe 020376 nature 6574.
- Verser la somme de 15.000 euros à l'Université de Bordeaux maître d'œuvre des Rencontres Champlain-Montaigne (10.000 euros émanant du MAEE + 5.000 euros sur fonds propres). Cette dépense, prévue au Budget Primitif sur la ligne de réserve pour subventions exceptionnelles, sera imputée sur le budget 2008 de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction 041, enveloppe 020376 - nature 6574.
- Signer avec l'Université de Bordeaux la convention ci-annexée relative aux Rencontres Champlain-Montaigne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Didier CAZABONNE Adjoint au Maire

CONVENTION DE PARTENARIAT

Conformément à la délibération n° en date du du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, relative à la participation de la Bordeaux au 400^{ème} anniversaire de Québec,

IL EST CONVENU ENTRE

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux,

ET

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur - Université de Bordeaux, représenté par M. SINGARAVELOU, Président,

CE QUI SUIT:

EXPOSÉ:

Du fait de son jumelage avec la Ville de Québec, la Ville de Bordeaux coordonne un programme de 33 projets organisés dans le cadre de « France-Québec, 4 siècles de fraternité », la participation française au 400e anniversaire de Québec.

Ces projets ont pour but de mettre en valeur la coopération existant entre partenaires des deux villes, dans des domaines variés : économie, éducation, culture, action sociale, sport, etc.

De son côté le PRES-Université de Bordeaux dispose de plusieurs accords de coopération avec l'Université Laval.

Le PRES-Université de Bordeaux et l'Université Laval ont assuré les rôles de maître d'œuvre français et québécois pour la bonne organisation des 4 premières éditions des rencontres Champlain-Montaigne.

ARTICLE 1er: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour de définir le partenariat à mettre en place entre la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, et le PRES-Université de Bordeaux, Maître d'oeuvre des Rencontres Champlain-Montaigne, ceci afin de faciliter l'organisation de 5èmes « Rencontres Champlain-Montaigne » qui se dérouleront pendant la Semaine de Bordeaux à Québec, du 22 au 24 mai 2008, à l'Université Laval de Québec.

Le contenu intellectuel et le budget prévisionnel des Rencontres Champlain-Montaigne sont détaillés dans le dossier technique et financier annexé à la présente convention et dont il fait partie.

ARTICLE 2: ENGAGEMENTS FINANCIERS

La Ville de Bordeaux s'engage à subventionner le PRES - Université de Bordeaux pour un montant de **15.000**€ La subvention de la Ville de Bordeaux sera versée intégralement au PRES – Université de Bordeaux, à la signature de la présente convention.

En tant que maître d'œuvre de ce projet, le PRES - Université de Bordeaux s'efforcera de réunir l'appui financier et technique complémentaire selon le plan suivant :

PARTENAIRES	MONTANT	%	Remarque
Ministère des Affaires Étrangères et Européennes - Préfecture	10 000 €	17,2	Acquis
de la région Aquitaine (coopération décentralisée)			
Subvention versée à la Mairie de Bordeaux			
Ville de Bordeaux (fonds propres)	5 000 €	8,6	Demandé
Conseil Régional d'Aquitaine	5 000 €	8,6	Demandé
PRES - Université de Bordeaux	4 200 €	7,2	Acquis
Ville de Québec	6 850 €	11,7	Acquis
Conférence régionale des Élus de Québec Capitale nationale	6 850 €	11,7	Acquis
Université Laval	6 850 €	11,7	Acquis
Ministère québécois des Relations Internationales	13 700 €	23,3	Demandé
TOTAL	58 450 €	100	

ARTICLE 3: DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet le jour de sa signature.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 4: JUSTIFICATION ET CONTRÔLE

Afin de justifier de la réalisation de l'opération, le PRES-Université de Bordeaux s'engage à fournir tous les documents administratifs, financiers et comptables afférents aux actions pour lesquelles il a sollicité l'aide de la Ville de Bordeaux.

Ces documents devront notamment figurer en annexe du compte rendu d'exécution qui sera élaboré sous forme d'une note de synthèse faisant en outre apparaître les différents éléments suivants :

- l'intégration et le positionnement de l'action subventionnée dans le programme global,
- la description de l'action menée effectivement par rapport au programme prévisionnel (dates, lieux, ...) en donnant le détail des opérations la composant sous forme d'une comptabilité analytique simplifiée,
- l'évaluation du projet par rapport aux objectifs initiaux.

Ce compte rendu d'exécution devra être adressé au plus tard le 30 septembre 2008.

Le PRES-Université de Bordeaux s'engage d'une manière générale à donner libre cours aux contrôles qui pourraient être diligentés par l'Etat ou la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 5: RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, valant mise en demeure. Cette résiliation entraîne l'annulation totale ou partielle des financements publics consentis et, partant, reversement des sommes indûment perçues.

ARTICLE 6: SPECIFICATIONS PARTICULIERES

La subvention accordée par la Mairie de Bordeaux au PRES-Université de Bordeaux ne pourra pas servir à financer des billets d'avion pour des élus ou des personnels issus des collectivités territoriales co-finançant le PRES-Université de Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour le PRES-Université de Bordeaux
M. Alain JUPPÉ	M. SINGARAVELOU
Maire	Président